

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Ma réponse aussi se fonde sur des motifs d'ordre moral et elle est négative.

LES COMPAGNIES DE TÉLÉPHONE EXIGERAIENT DE LEURS EMPLOYÉS UNE FICHE SUR LEURS ANTÉCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Vendredi dernier le député de Winnipeg-Nord-Centre a posé une question relativement aux formules sur les antécédents personnels exigées par la compagnie de téléphone Bell et d'autres sociétés provinciales de téléphone. Il demandait si c'était la Gendarmerie royale du Canada qui avait demandé ces fiches pour compléter ses dossiers sur ces employés.

La réponse à cette question est négative. En guise d'explication, je puis ajouter que les sociétés, y compris les sociétés de téléphone, qui obtiennent des contrats relatifs à des travaux de sécurité et à des travaux secrets, doivent obtenir des garanties de sécurité pour tous leurs employés qui s'occupent de ces travaux, mais pour ceux-là seulement. Le ministère de la Production de défense exige que les entrepreneurs fassent remplir des formules sur les antécédents personnels par les employés que les entrepreneurs désignent pour exécuter les travaux. Cette formule sert de base à l'enquête faite par la Gendarmerie royale du Canada. Le gouvernement n'exige ces fiches que des entrepreneurs qui doivent avoir accès à des renseignements secrets, et il exige de ces entrepreneurs qu'ils fassent remplir les formules seulement aux employés qui devront avoir accès aux renseignements secrets ou qui travailleront dans des endroits secrets.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je remercie le député de sa réponse. Puis-je lui demander, à titre de question supplémentaire, si le ministre de la Production de défense ou le ministre de la Justice peut expliquer pourquoi tant d'employés qui n'ont aucun rapport avec des documents ou des projets secrets, ou qui n'ont rien à voir à des questions de sécurité, sont tenus de remplir ces formules? Pourrions-nous également savoir pourquoi la fiche n'a pas été révisée comme l'ancien gouvernement l'avait promis il y a quelques mois?

L'hon. M. Drury: Je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre comprendra que le gouvernement ne se tient pas responsable des promesses faites par les gouvernements précédents. (*Exclamations*)

[M. Herridge.]

J'ajoute: des promesses de ce genre... (*Exclamations*)... toutefois, cette formule est réétudiée actuellement et nous espérons en avoir les résultats d'ici peu de temps. Je ne puis répondre pourquoi tant d'employés ont dû remplir cette formule sans connaître leur nom ou les cas particuliers où cette formalité accessoire ait été exigée. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre voulait bien me fournir des noms qui me permettent d'examiner l'affaire, je le ferai volontiers.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Une autre question monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre de la Production de défense si les convictions idéologiques des oncles et tantes sont prises en considération lors de l'examen de sécurité auquel sont soumis ces employés.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, comme cette question d'idéologies se rapporte à la sécurité en général, le ministre de la Justice voudra peut-être y répondre lui-même.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que cette question mérite une réponse... (*Exclamations*)...

Une voix: Un nouvel exemple d'arrogance!

L'hon. M. Chevrier: ...mais de toute façon je rappelle au député que tout ce qui a trait aux oncles et tantes dans ce cas particulier s'est passé en 1960 ou 1961, soit bien avant que nous arrivions au pouvoir.

M. Knowles: Une autre question, monsieur l'Orateur. En réétudiant cette formule, tiendra-t-on compte des législations provinciales concernant les droits de la personne et de la Déclaration canadienne des droits afin que les questions concernant la race n'y figurent pas?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir donner l'assurance que, dans cet examen, il sera tenu compte de toute la législation appropriée.

## LES PENSIONS

### QUÉBEC—MESURE SUR LES PENSIONS TRANSFÉRABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, le premier ministre consentirait-il à répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet des pensions transférables? Il avait demandé de l'accepter comme un préavis. Cette question a reçu une énorme publicité dans les journaux.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prie l'honorable représentant de m'excuser. J'avais espéré